



UNION SYNDICALE FEDERALE
des Services publics européens et internationaux
Avenue des Gaulois, 36 - B -1040 Bruxelles
Tél. : (32.2)733.98.00 - Fax : (32.2)733.05.33 - e-mail : usf@unionsyndicale.eu
www.unionsyndicale.eu

CONGRES DE DUBROVNIK - 1 au 3 mai 2015

Résolution relative aux agences de régulation

Le Congrès USF de Dubrovnik,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire et urgent d'améliorer de manière constante les conditions de travail du personnel des organes décentralisés de l'Union européenne,

DEMANDE

- la mise en place d'une procédure complète de dialogue social;
- l'amélioration ou la création de possibilités de carrière et de mobilité interne et externe;
- des solutions favorables au personnel en cas de fusion ou de dissolution d'un organe décentralisé;
- le contrôle de la validité des coefficients correcteurs appliqués pour le calcul des rémunérations.

DÉCIDE de créer le poste de Représentant spécial de l'USF, à désigner par le Comité fédéral, afin d'aider le personnel des organes décentralisés. En coopération avec le Vice-président pour les agences, le Représentant spécial exercera les fonctions suivantes :

- surveiller l'application du Statut dans les agences, conformément à l'article 1^{er} bis du Statut;
- mettre en place une stratégie de communication continue avec le personnel des agences décentralisées;
- jouer un rôle actif dans l'intégration de nouvelles organisations membres;
- organiser et assurer un soutien et des formations pour le personnel des organes décentralisés et les membres des exécutifs concernés;
- apporter une assistance pour les procédures de recours aux exécutifs US dans les organes décentralisés;
- assurer la liaison avec d'autres organismes tels que l'AASC ou le NEASC.

Le Représentant spécial sera nommé pour quatre ans dès la constitution du Bureau fédéral. La liste de ses fonctions sera réexaminée et éventuellement mise à jour au moins tous les deux ans. Le Représentant spécial disposera d'un suppléant nommé par le Comité fédéral selon les mêmes modalités. Ils feront régulièrement rapport aux organes fédéraux de l'USF.